

AVIS PUBLIC



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES - EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- Règlement 2018-09 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2019* a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 13 décembre 2018.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du **1^{er} janvier 2019** et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 21 décembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx